

M. Isbister: C'est un peu plus compliqué que cela, car, il y a un ou deux ans, nous étions presque rendus au point où il y aurait eu abondance de produits de toutes sortes, mais le Royaume-Uni et les pays de la zone sterling économisaient encore les dollars et le régime de préférence douanière ne nous aidait pas. Pour faire suite à ce que vous avez dit, on peut ajouter que la préférence nous aide peut-être le plus lorsqu'il y a abondance de produits et que la différence de prix est importante et qu'elle nous aide peut-être également plus lorsque les marchés du Royaume-Uni et des pays de la zone sterling nous sont ouverts.

Le PRÉSIDENT: La réponse de M. Isbister, monsieur Laing...

M. LAING: ...justifie certainement la première phrase.

Le PRÉSIDENT: La dernière phrase est une réponse catégorique:

Pour faire suite à ce que vous avez dit, on peut ajouter que la préférence nous aide peut-être le plus lorsqu'il y a abondance de produits et que la différence de prix est importante.

M. FLEMING: Ai-je raison de croire que M. McKinnon a revu le texte? Après tout, la rédaction a été approuvée par M. McKinnon et nous ne pouvons pas demander plus.

Le PRÉSIDENT: Je crois que le texte de la recommandation interprète assez bien le témoignage de M. Isbister. Ce dernier fait certainement mention du marché qui est favorable aux acheteurs, de celui qui est favorable aux vendeurs et de celui qui est le plus avantageux pour nous.

M. LAING: Après les mots "favorable aux acheteurs" ne pourrait-on pas dire: "et si les conditions du change international s'améliorent"?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Macdonnell, quelle était la situation du change en 1932-1933? L'argent était-il au pair?

M. MACDONNELL: Je ne sais trop. La livre sterling était forte à l'époque.

Le PRÉSIDENT: M. Laing propose que nous disions "lorsque le marché est favorable aux acheteurs et dans des conditions de change normal".

M. MACDONNELL: C'est une chose que notre comité n'a jamais discutée et qui est tout à fait en dehors du sujet. Je n'insiste pas du tout là-dessus. Il me semble que c'est une des choses pratiques qui ressort des témoignages. Je suis d'accord avec M. McKinnon.

M. BALCOM: Est-ce que l'idée de M. Laing n'est pas sous-entendue dans ce texte-ci?

M. FLEMING: Vous dites seulement "si cela pouvait être". Or, cela laisse présumer certaines conditions.

M. MACDONNELL: Je n'insiste pas sur l'expression "vitale".

Le PRÉSIDENT: Je crois que l'affaire a été assez bien tirée au clair. Que ceux qui sont en faveur de l'amendement, tel qu'il est maintenant rédigé, veuillent bien le déclarer.

M. BREITHAUP: Quel est l'amendement?

Le PRÉSIDENT: Vous l'avez devant vous. Les deux premiers paragraphes. Quels sont ceux qui sont en faveur? Y en a-t-il qui s'y opposent?

Adopté à l'unanimité.

M. Laing propose l'adoption du rapport du Comité, tel qu'il a été modifié par l'amendement de ce jour.

M. CRESTOHL: Avant d'adopter un rapport définitif, j'aurai une proposition à faire. Je ne suis pas très au courant de la procédure et il est possible que ce que